

LE PROBLEME DU BERGER CHEZ LES TOUAREGS NIGERIENS

Les Touaregs nigériens se dispersent sur toute la fraction du pays située à l'Ouest d'une ligne allant de Gouré aux contreforts orientaux de l'Aïr. C'est dire qu'on les rencontre à toutes les latitudes, dans les zones d'agriculture soudanaise, comme dans le Sahel et les marges sahariennes. Les Touaregs sahéliens, cependant, sont de beaucoup les plus nombreux : au Nord de la zone cultivée dont les champs constituent un obstacle au parcours de leurs troupeaux, le Sahel entre les isohyètes 400 mm et 200 mm offre des pâturages tant arborés qu'herbeux, pouvant accueillir des troupeaux importants et variés. Contrairement aux Peuls nomades se consacrant presque exclusivement à l'élevage bovin, les Touaregs possèdent aussi bien des vaches que des chameaux, des moutons que des chèvres. Pour garder ces espèces variées, aux habitudes et aux besoins différents, il faut une main d'oeuvre nombreuse et toujours disponible. La garde est encore plus exigeante dans les zones agricoles où les dégâts reconnus commis dans un champ donnent lieu à des amendes très importantes. Le berger joue donc un rôle de premier plan dans cet élevage : c'est de lui que dépend la survie du troupeau ; il est sa défense contre les animaux sauvages, et contre les voleurs ; grâce à ses soins, les animaux prospèrent et se multiplient.

1. Les différents types de bergers.

Chaque type de troupeau demande des soins différents. Tout d'abord, on le sait, le rythme d'abreuvement n'est pas le même, ensuite les pâturages recherchés varient avec chaque catégorie d'animaux, enfin, la façon de se nourrir, de se déplacer, de réagir devant une situation donnée, varie avec chaque type d'animaux, et exige pour le berger une conduite particulière.

a) le berger de chèvres : C'est en général un jeune garçon âgé de 8 à 12 ans. Il quitte le campement le matin vers huit heures, pour revenir le soir avant la tombée de la nuit. Les chèvres se déplacent lentement : elles cherchent pâture dans les arbres, dont elles broutent les feuilles. Parfois un homme abat à la hache les branches hautes pour les mettre à la portée des cabris, mais ces abattis sont pratiqués le plus souvent dans les environs immédiats du campement.

Le jeune berger est pourvu d'une perche crochue qui lui permet, à la saison sèche, de secouer les branches pour en faire tomber fleurs des mimosées, feuilles, fruits, et gousses très riches en éléments azotés. Le jeune berger a bu du lait avant de partir, pris de la "boule" ou de la "pâte", et il attend le soir, le retour au campement, pour prendre un second repas.

27 MAI 1969

O. R. S. T. O. M. /...

Collection de Référence

n°B/3209

BERNUS (S)

b) le berger de moutons. Les statistiques confondent en général moutons et chèvres, car ils donnent lieu à une imposition semblable. Pourtant, ce sont des animaux très différents : les moutons exigent une garde plus attentive et beaucoup plus éprouvante. C'est pourquoi les bergers de moutons sont en général plus âgés que ceux des chèvres. Les moutons recherchent surtout les pâturages herbacés, sur des plateaux ou des dunes sans ombre. Il est préférable, pour qu'ils ne subissent pas les effets dessiccants du soleil, qu'ils broutent la nuit ou dans la matinée, et qu'au milieu du jour ils se reposent à l'ombre des arbres. Leur garde exige une attention continuelle, car au pâturage les moutons sont sans cesse en mouvement. A la fin de la saison des pluies, les bergers quittent le campement et conduisent le troupeau dans les régions au tapis herbacé épais. Parfois, ils ne regagnent les tentes qu'au bout de plusieurs mois. Ils n'emportent pour tout bagage qu'un bâton noueux, le bol de traite, et une petite outre pour leur réserve d'eau. Leur nourriture, c'est le lait des brebis. Il n'égorge que rarement un mouton. Le berger doit affronter la solitude et la veille, et l'état du troupeau traduit sa vigilance. Souvent des concours sont organisés entre les bergers, et celui qui peut présenter l'animal le plus gras reçoit l'hommage de tous. Dans ce but, il prépare quelques moutons qu'il gave et surveille avec soin. La garde de nuit est très éprouvante, avec les risques d'animaux égarés.

Les mares une fois sèches, les moutons se rapprochent des campements pour être abreuvés aux puits profonds. Au début des pluies, dès qu'il y a des risques de rosée, les moutons ne pâturent plus la nuit, car l'herbe humide pourrit leurs sabots et provoque le "piétain".

c) le berger de vaches : Chez les Touaregs de la zone nomade, les vaches ne sont pas surveillées. Les veaux gardés près des tentes sont seuls conduits à l'abreuvement. Les vaches reviennent d'elles-mêmes le soir au campement pour la traite, et vont seules au point d'eau où un berger les abreuve.

La garde des vaches est nécessaire seulement dans les régions où les lions et les hyènes abondent, et dans les zones où il faut les tenir éloignées des champs.

Au total, si les vaches ne sont guère surveillées, elles sont assez souvent perdues, et leur propriétaire doit visiter tous les campements des environs pour s'enquérir si on a vu une vache dont il précise la robe et la forme des cornes.

d) le berger de chameaux : Les chameaux qui restent aux alentours des campements sont à peine gardés. Chameaux et chamelles non laitières, les pattes antérieures entravées, restent au pâturage auprès des grands arbres des fonds de mares et des vallées sèches. Les chamelons ne s'éloignent guère. Il faut veiller à ce que les chamelles ne s'en approchent pas, si l'on veut préserver la traite du soir. Vers seize heures, un berger commence à rassembler les chamelons, à les attrapper l'un après l'autre pour les attacher par la patte à un piquet enfoncé dans le sol. C'est un très long travail, car c'est pour chacun une longue poursuite où le berger doit employer l'art du camouflage pour surprendre le chamelon, le saisir par la queue, et le traîner de force à son emplacement. Lorsque l'opération doit être répétée de 20 à 25 fois, on mesure le temps et

l'effort demandés aux bergers qui doivent être des jeunes gens rapides et agiles. Cela se transforme d'ailleurs souvent en une sorte de jeu auquel participent tous les enfants.

En zone pré-saharienne, les chameaux sont parfois conduits dans les pâturages d'aluat (*Scouwia purpurea*). Les tribus résidant en permanence au Nord de la zone sahélienne (Arabes du 6^e groupe de Tchîn Tabaraden, Kel Ahaggar du Tamesna, certains Kel Aïr) envoient leurs chameaux à la saison froide dans ces pâturages réputés galactogènes. L'aluat qui pousse en particulier aux environs d'In Abangarit et à l'Ouest de l'Aïr, dispense les chameaux de tout abreuvement. Les bergers eux-mêmes n'ont plus besoin d'eau, le lait des chamelles suffisant à les nourrir et à les désaltérer. C'est une garde relativement aisée, où le travail au puits est supprimé. Le retour au campement se fait en février.

Les bergers dans les zones de cultures : Les Touaregs installés en zone sédentaire n'en sont pas moins de gros éleveurs. Ils ont donc à résoudre le problème du gardiennage des troupeaux, problème aigu dans une zone d'occupation dense du sol, où les animaux peuvent à tout instant se disperser dans les champs. Les Kel Gress, installés à la frontière de Nigéria, possèdent des chameaux, des vaches, des chèvres et des moutons. En été, ils pratiquent une transhumance vers les terres salées. Une petite partie des habitants accompagnent la presque totalité des animaux vers l'Aïr. Des bergers, spécialisés pour chaque catégorie d'animaux, conduisent et surveillent cette grande migration. En saison sèche, les bergers accompagnent les troupeaux dans le Nord de la Nigéria, sur des champs récoltés, et les propriétaires des champs nourrissent parfois les bergers en contrepartie de la fumure apportée. Le berger, là encore, est indispensable et son rôle est d'autant plus important que sa négligence peut valoir de très lourdes amendes au propriétaire du troupeau.

Tel est le rôle du berger. Mais il importe maintenant de définir son statut, qui est actuellement en pleine évolution, et tout d'abord d'examiner la situation du berger dans la société traditionnelle.

2. Le Berger dans la Société Touarègue.

La société traditionnelle était formée par la prépondérance d'une aristocratie guerrière (imajeghen) détentrice de tous les pouvoirs. Des hommes libres, constitués en tribus, leur étaient attachés, dans le cadre de fédérations politiques : les tributaires ou vassaux (imghad) et les religieux ou maraboutiques (ineslemen). A leurs côtés vivait la masse des captifs, à statuts d'ailleurs variés : les captifs de tente, personnellement attachés à un maître, auprès duquel ils vivaient, les hommes s'occupant de l'entretien des animaux, les femmes des tâches domestiques. D'autres captifs, au loin, se livraient aux travaux des champs et gardaient une partie des troupeaux.

Il y avait en quelque sorte une division du travail : captifs et troupeaux étaient propriété d'un maître, qui ne gardait auprès de lui que le cheptel laitier dont il avait besoin pour vivre. A tout moment, il pouvait chercher les animaux gardés souvent assez loin de son campement. Captifs et troupeaux

pouvaient être raziés dans des expéditions guerrières. Au total, les captifs vivaient des animaux dont ils avaient la garde, mais ne possédaient presque rien en propre. Parfois des captifs étaient libérés pour services rendus, ou par un geste pieux de leur maître. Cette libération pouvait être individuelle ou même collective de la part d'un amenokal, lorsqu'un groupe de captifs lui avait apporté une aide particulière à la guerre. Mais ces libérations ne pouvaient être que le fait du maître ou du chef.

Après l'arrivée des Français, la révolte de 1917, l'implantation de l'Administration coloniale et enfin l'Indépendance, le captif, par touches successives se libéra de l'emprise de ses maîtres. Beaucoup quittèrent les campements nomades et s'en vinrent cultiver dans le Sud. L'Indépendance consacra leur libération totale : certes, nombre d'entre eux restèrent auprès de leurs maîtres, soit qu'ils n'aient pas le courage ou l'initiative de changer brutalement de mode de vie, soit qu'ils préférèrent continuer à partager la vie d'un riche patron auprès duquel ils avaient toujours vécu. Il n'y eut donc pas de départ massif ni de séparation brutale imposée de l'extérieur, mais une tendance générale : les conflits entre maîtres et serviteurs aboutirent dès lors inévitablement à la séparation, le maître ayant perdu les moyens de persuasion brutale des temps jadis. Ces départs successifs provoquèrent une diminution de la main d'oeuvre traditionnellement chargée des troupeaux.

3. Le Statut actuel du Berger et son évolution.

Chaque tribu, chaque famille touarègue, doit donc résoudre elle-même le problème de l'entretien des animaux : et chacun doit trouver des solutions adaptées à son cas. On peut dire qu'actuellement les bergers se divisent en trois catégories :

a) Dans les familles riches qui ont conservé la main d'oeuvre "servile", les troupeaux sont gardés par ces anciens captifs : ceux-ci possèdent souvent des animaux personnels qu'ils mêlent au troupeau général. C'est donc la persistance de la situation passée, avec certes bien des accommodements, les bergers sachant qu'ils peuvent à tout moment s'en aller. Il arrive d'ailleurs souvent que les plus jeunes s'en aillent quelques mois chercher fortune ailleurs, sur les routes qui se construisent ou sur les marchés comme porteurs, puis reviennent reprendre leur place au campement.

Ce sont les plus riches éleveurs qui ont le mieux réussi à perpétuer cette situation, car le serviteur a le sentiment d'être associé à la richesse de son patron. C'est le cas de certains chefs de l'aristocratie guerrière et des familles des grandes tribus religieuses : ces dernières, souvent très riches, ont su inculquer à leurs serviteurs l'idée que la fidélité et l'obéissance au maître sont des principes conformes aux lois coraniques.

b) Les familles les plus pauvres ont dû pourvoir elles-mêmes à l'entretien de leurs troupeaux : le jeune fils garde les chèvres, l'aîné accompagne les moutons ou les chamelles, et se relaie au besoin avec son cousin ou tout autre parent. Pour la garde des moutons qui pâturent aux environs des campements,

.../...

les rotations entre bergers de la même famille peuvent être organisées, chacun prenant son tour un jour et une nuit successive, ou parfois une plus longue période. Cette évolution s'est parfois traduite par un relâchement dans le soin apporté au troupeau, lorsque les enfants d'une famille ne sont pas en nombre suffisant, ou que leur surveillance manque de vigilance. C'est alors un risque certain de dégradation et de diminution du troupeau. Certaines familles, qui ne peuvent plus faire garder au loin les moutons, faute de bergers, doivent elles-mêmes s'éloigner du campement pour suivre les animaux ; et leurs deux ou trois tentes s'isolent sur les pâturages, loin de la tribu.

c) Enfin, pour remplacer le système du berger-captif, de nombreuses familles ont recours au système du berger-salarié. Pour une période donnée, le berger, qui n'a pas de lien personnel avec son patron, reçoit un animal et des vêtements. Il se nourrit du lait du troupeau, et partage le plat de mil, s'il revient tous les soirs au campement. Il existe donc une espèce de contrat, de plus ou moins longue durée selon les cas : dans la région d'Ayorou, pour trois mois de garde des moutons, le berger reçoit une brebis de deux ans : on lui fournit une petite peau de bouc pour sa provision d'eau, et on renouvelle la pièce usée de son vêtement. Certains propriétaires ne gardent le berger que pendant les trois mois où les troupeaux doivent s'éloigner des campements, d'autres les gardent toute l'année, et leur donnent une brebis à chaque nouveau terme. Au Sud d'In Gall, chez les Iullemeden, pour la garde d'un troupeau de moutons pendant un an, le berger nourri et habillé reçoit six moutons d'un an. Pour la garde des chameaux pendant la même période, il reçoit une chamelon de deux ans.

Ce statut de berger-salarié, relativement récent, tend à se répandre. Il établit de nouveaux rapports entre le propriétaire des animaux et son berger, il donne la possibilité aux anciens captifs de se constituer un troupeau personnel. Désormais, le statut du berger n'est plus lié à une catégorie sociale.

CONCLUSIONS.

Le problème du berger est donc au centre de l'évolution de l'élevage : dans la société touarègue, le captif était associé au troupeau du maître, qu'il gardait un peu comme ses propres animaux. Dès lors que cette société se morcelle et se dissocie dans une évolution conforme à notre temps, la répartition du travail n'est plus assurée, ou du moins est complètement modifiée. Pour éviter que l'élevage ne souffre de cette situation, l'administration n'a pris aucune mesure brutale ; elle a permis une évolution, elle n'a pas provoqué de révolution. Elle a également créé des stations de pompage, pour permettre un abreuvement plus facile, et limiter les tâches d'exhaure, qui mobilisent les bergers pendant des jours et des nuits successives. Mais ces mesures ne sont ni suffisantes, ni réellement satisfaisantes : les stations de pompage ne pourront être multipliées par le seul fait du coût de leur entretien. De plus, elles rassemblent d'immenses troupeaux qui détruisent les pâturages dans un large rayon. Ces forages n'éliminent pas pour autant le berger, car ils exigent une surveillance accrue des animaux rassemblés, car toute personne connue ou inconnue a le droit d'abreuver et peut facilement disparaître en emmenant quelques têtes.

C'est donc avant tout un nouveau statut du berger qui est à rechercher, et il semble que le salariat soit une forme qui doive se développer au profit de tous et de l'élevage lui-même.

Edmond BERNUS
Maître de Recherches à l'ORSTOM.